

COMMUNE DE HIRTZFELDEN

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 JUILLET 2023

Sous la présidence de Monsieur Stéphane SENEZ, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19h00.

Présents : M. Christophe BITARD, 1^{er} adjoint
Mme Tiphonie LUDIERES, 2^{ème} adjointe
M. Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint
Mme Carine PETERMANN, 4^{ème} adjointe

M. Thierry DEMMEL, Mme Marie GOETZ (à partir du point n°4), Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER, M. Frédéric GOETZ, Mme Sandrine BLONDEAU, les conseillers.

Absents excusés : M. Michel SAUVAGEOT, M. Frédéric PROBST, M. Mathieu LANG

Procurations : M. Frédéric PROBST à Mme Tiphonie LUDIERES, M. Mathieu LANG à Mme Sylvie NOTO-SUPPIGER

Absents : Mme Myriam NAEGELIN, M. Denis IMHOFF

Sur proposition du Maire, Mme Carine PETERMANN, adjointe au maire, est nommée secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Le quorum étant atteint, M. le Maire invite l'assemblée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023
2. Finance (*virement de crédit, décision modificative, compte-rendu*)
3. Délégations du conseil au maire
4. Contrat de territoire région de Colmar avec la Collectivité européenne d'Alsace
5. Demande de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds Vert »
6. Chasse 2024-2033 : répartition du produit entre les propriétaires
7. ONF : Etat d'assiette 2024
8. ONF : Programmes des travaux 2023
9. Lotissement Les Galets de la Hardt : promesses de vente
10. Désaffectation et aliénation d'une parcelle pour la construction d'une maison médicale
11. Classement et intégration dans le domaine public de deux parcelles
12. Contrat de bail avec TDF pour l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications
13. Emploi temporaire : accroissement saisonnier d'activité
14. Motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF
15. Informations – Communications

M. le Maire souhaite ajouter deux points à l'ordre du jour, l'un concernant l'attribution d'une aide financière pour l'installation d'une maison médicale, le deuxième une demande d'autorisation de défrichement pour le dossier relatif à l'implantation de l'antenne radioélectrique par TDF.

M. le Maire reprend la séance et indique que l'ajout des deux points entraîne une modification de l'ordre des points dans l'ordre du jour.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Ne s'oppose pas** à l'ajout de ces deux points supplémentaires
- **Modifie l'ordre du jour comme suit :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023
2. Finance (*virement de crédit, décision modificative, compte-rendu*)
3. Délégations du conseil au maire
4. Classement et intégration dans le domaine public de deux parcelles
5. Désaffectation et aliénation d'une parcelle pour la construction d'une maison médicale
6. Aide financière pour l'installation d'une maison médicale
7. Lotissement Les Galets de la Hardt : promesses de vente
8. Contrat de territoire région de Colmar avec la Collectivité européenne d'Alsace
9. Demande de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds Vert »
10. Chasse 2024-2033 : répartition du produit entre les propriétaires
11. ONF : Etat d'assiette 2024
12. ONF : Programmes des travaux 2023
13. Contrat de bail avec TDF pour l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications
14. Demande d'autorisation de défrichement en forêt du Rotleiblé
15. Emploi temporaire : accroissement saisonnier d'activité
16. Motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF
17. Informations – Communications

Point n°1 – Approbation du procès-verbal de la séance du 4 avril 2023

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du 4 avril 2023

Point n°2 - Finance (*virement de crédit, décision modificative, compte-rendu*)

Néant

Point n°3 - Délégations du Conseil municipal au Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 18 juin 2020.

(3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

| Dates | Locataire | Objet de la location | Prix de la location |
|--------------|----------------------|-----------------------------|----------------------------|
| 15/04/2023 | Habitant du Village | Anniversaire | 573,00 € |
| 18/04/2023 | Groupama | Assemblée générale | 1843,00 € |
| 21/04/2023 | Crédit Mutuel | Assemblée générale | 1923,00 € |
| 29/04/2023 | Habitante du Village | Mariage | 223,00 € |

| | | | |
|------------|---------------------|-----------------------|----------|
| 07/05/2023 | BCH | Déjeuner de Gala | 553,60 € |
| 03/06/2023 | ACCH | Spectacle de danse | 455,00 € |
| 24/06/2023 | Habitant du Village | Célébration familiale | 223,00 € |

(*) Délibération du 16/11/2021

(6) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

Monsieur le Maire informe qu'une nouvelle concession a été acquise au cimetière communal de Hirtzfelden depuis la dernière séance :

- Case n°3 du colombarium III pour une durée de 30 années à compter du 12/04/2023.

(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1er alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;

Le conseil municipal est également informé que sept déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées :

- le 23/03/2023 à la demande de Me Benoît KNITTEL, notaire à Colmar,
 - le 13/04/2023 à la demande de Me Olivier BELTZUNG, notaire à Richwiller,
 - le 19/04/2023 à la demande de Me Michèle BARTH, notaire à Ensisheim,
 - le 24/04/2023 à la demande de Me Bénédicte HARDER, notaire à Pfastatt,
 - le 30/05/2023 à la demande de Me Olivier FRITSCH, notaire à Mulhouse,
 - le 05/06/2023 à la demande de Christophe SCHMITT-SAURET, notaire à Riedisheim
 - le 05/06/2023 à la demande de Arthur MAENNEC, notaire à Altkirch ;
- et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Alsace Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

| N° d'ordre | Références cadastrales | | Situation du bien | Contenance | Nature | Zonage du PLU | Observation |
|------------|------------------------|--------------------|------------------------|---------------------|----------|---|-------------|
| 03/2023 | S.01 | P. 149/59 | 20 rue de Meyenheim | 802 m ² | Bâti | UB | |
| 04/2023 | S.03 | P.124/21 et 125/21 | 1 rue de Verdun | 1657 m ² | Non bâti | UA | |
| 05/2023 | S.07 | P. 28 | Rue de Meyenheim | 3923 m ² | Non bâti | UB (457m ²) A (3462 m ²) | |
| 06/2023 | S.53 | P.65/7 | 35 rue de Verdun | 1000 m ² | Bâti | UB | |
| 07/2023 | S.03 | P. A/13 | 8 rue de la République | 118 m ² | Bâti | UA | |

| | | | | | | | |
|---------|------|---------------|-------------------------|---------------------|------|----|--|
| 08/2023 | S.24 | P.362/25 | 51 rue de Fessenheim | 720 m ² | Bâti | UB | |
| 09/2023 | S.04 | P.68 et 81/13 | 26 rue de la Fraxinelle | 1312 m ² | Bâti | UA | |

Point n° 4 - Classement et intégration dans le domaine public de deux parcelles

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** le classement dans la voirie communale de la parcelle n° 64 en section 53 d'une superficie de 71m², sise 35 rue de Verdun et de la parcelle n°257 en section 06 d'une superficie de 240 m², sise rue des Coquelicots
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral

Point n° 5 - Désaffectation et aliénation d'une parcelle pour la construction d'une maison médicale

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- **De constater** la désaffectation de la partie aliénable de la parcelle cadastrée section 04 – Parcelle 58 ;
- **D'en prononcer** le déclassement et l'intégration au domaine privé communal ;
- **D'autoriser** le maire ou son représentant à signer tous les documents qui seraient nécessaires à l'effectivité dudit déclassement.
- **D'autoriser** le Maire à prendre en charge les frais de géomètre,
- **D'Autoriser** le Maire à rédiger l'acte administratif de vente,
- **De désigner** M. Christophe BITARD pour représenter la Commune,
- **D'autoriser** le Maire à signer tout document relatif à cette transaction.

Point n° 6 – Aide financière pour l'installation d'une maison médicale

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'octroyer une aide à l'installation d'un médecin généraliste porteur du projet de construction d'une maison médicale sise 7 rue de la République,
- **Fixe** le montant de cette aide à l'installation à 3163,50 €, plus les frais d'enregistrement de la cession,
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune de la présente année,
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision et plus généralement à faire le nécessaire.

Point n°7 - Lotissement Les Galets de la Hardt : promesses de vente de terrains

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- **D'approuver** les compromis de vente concernant la vente des lots n° 04, n°06 et n°01 au prix de 19980 € TTC / l'are au profit, respectivement, de M. et Mme Mathieu et Cécile Meyer, M. et Mme David SIMONKLEIN, M. et Mme Anne ROUSSELOT HOLLER
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer les promesses de vente,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Point n° 8 – Contrat de Territoire Région de Colmar avec la Collectivité européenne d'Alsace

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur Maire à signer le Contrat de Territoire Région de Colmar avec la Collectivité européenne d'Alsace ;
- **Charge** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Point n°9 - Demande de subvention au titre du fonds d'accélération de la transition écologique « Fonds Vert »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de solliciter l'aide financière de l'État au taux maximum, au titre du dispositif « Fonds Vert », pour le remplacement des luminaires qui fonctionnent actuellement selon des technologies énergivores par la technologie LED,
- **Autorise** le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'État et à signer tout document y afférant.
- **Inscrit** les dépenses correspondantes au budget communal 2023.

Point n° 10 - Chasse 2024-2033 : répartition du produit entre les propriétaires

Le Conseil municipal, après avoir été informé des dispositions des articles L429-12 et L429-13 du code de l'environnement concernant la destination du produit de la chasse et la consultation des propriétaires pour la période du bail du 2 février 2024 au 1er février 2033, décide, à l'unanimité, de :

- **Reverser** le produit de la chasse entre les différents propriétaires proportionnellement à la contenance cadastrale des fonds compris dans le lot affermé.

La publication de la présente délibération fait courir le délai de 10 jours opposable aux propriétaires souhaitant se réserver l'exercice du droit de chasse ou bénéficier du droit de priorité pour louer le droit de chasse sur les terrains enclavés, pour en aviser par écrit le maire.

Point n° 11 - ONF : Etat d'assiette 2024

Pour l'année 2024, l'ONF nous a transmis les propositions de coupes suivantes,

- la parcelle 40_f sera concernée par des travaux sous futaie,

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** les propositions de travaux de l'ONF pour 2024.

Point n° 12 - ONF : Programmes des travaux 2023

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **Accepte** les honoraires d'assistance technique pour un montant de 137,80 € HT
- **Accepte** le programme des travaux patrimoniaux comprenant les prestations encadrées pour un montant de 1060,01 € HT
- **Accepte** le programme des travaux divers, pour un montant de 16570,30 € HT

Point n° 13 - Contrat de bail avec TDF pour l'installation d'un relais radioélectrique audiovisuel et de télécommunications

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Autorise** TDF à installer ses équipements et donne pouvoir au Maire pour conclure le bail dont le projet était joint aux convocations ainsi que tout avenant audit bail ;
- **Autorise** TDF à déposer une déclaration préalable ;
- **Demande** à TDF d'établir un état des lieux avant et après travaux à ses frais ;
- **Autorise** TDF à effectuer les travaux nécessaires, à ses frais, pour l'implantation de ses équipements ;
- **Autorise** TDF à effectuer toutes les démarches nécessaires pour raccorder ses équipements techniques en énergie.

Point n°14 – Demande d'autorisation de défrichement en forêt du Rotleiblé

Les parcelles concernées par le projet sont énumérées dans le tableau suivant :

| Commune | Lieu-dit | Section | Parcelle | Surface cadastrale de la parcelle | | | Surface à défricher par parc. cadastrale | | |
|--------------|-----------|---------|----------|-----------------------------------|----|----|--|----|----|
| | | | | ha | a | ca | ha | a | ca |
| Hirtzfelden | Rotleiblé | 44 | 05 | 35 | 95 | 35 | 00 | 00 | 77 |
| TOTAL | | | | | | | | | 77 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet tel qu'il est présenté ;
- **Sollicite** auprès de Monsieur le Préfet du Haut-Rhin, par la présente délibération, l'autorisation de défricher la parcelle cadastrale définie ci-dessus d'une contenance totale de 35ha 95a 35ca, classée en zone N du PLUi.

La localisation et la superficie exactes des parties à défricher a fait l'objet d'un relevé et d'une matérialisation sur le terrain.

- **Charge** l'Office National des Forêts de déposer auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté d'autorisation de défrichement, conformément aux dispositions du Code Forestier ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un quelconque de ses Adjoints, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Point n°15 - Emploi temporaire : accroissement saisonnier d'activité

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le Maire à signer le contrat de travail pour le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet, soit du 1^{er} juillet au 31 décembre 2023 ;

- **Prévoit** que la rémunération de cet agent contractuel, recruté au titre du 1° de l'article 3 précité, sera maintenu à l'indice brut 367 ;
- **Prévoit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de l'agent recruté seront inscrits au budget de l'exercice 2023.

Point n° 16 - Motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'AMRF

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la motion « Zéro Artificialisation Nette » de l'Association des maires ruraux de France annexée à la présente délibération
- D'adresser la présente délibération et la motion au député de la Circonscription.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions du Maire.

Point n°17 – Informations – Communication

Stéphane SENEZ, Maire

Le 7 juin 2023, visite du Sous-Préfet du Haut-Rhin, M. Christophe MAROT, de la gendarmerie, des brigades vertes, des élus de la CeA pour la présentation du dispositif caméras de vidéoprotection.

Le 28 juin, pot de départ du Lieutenant de gendarmerie A. ALEXANDRE à Ensisheim

Lotissement Les Galets de la Hardt – Appel d'offres

Le lot n°1 – Voirie a été lancé le 27 juin et les candidatures sont attendues jusqu'au 30 août.

La commission d'Appel d'offres se réunira le 7 septembre à 18h.

Le lundi 3 juillet, à la demande de David Lisnard, président de l'Association des Maires de France, et Fabien Jordan, président de l'Association des Maires du Haut-Rhin, les citoyens et les membres du conseil municipal qui ont pu se libérer se sont rassemblés devant la mairie pour contester les violences urbaines, les commerçants pillés, les forces de l'ordre insultés et menacés et notamment l'agression du Maire de l'Haÿ-Les-Roses envers sa famille samedi dernier. Malgré le court délai imparti, quelques citoyens se sont déplacés, la sirène de la mairie a retenti à midi pile. Ils sont remerciés pour leur soutien.

Le 6 juillet à 19h30, réunion pour la mise en place d'un système de collecte des déchets verts.

Repas du conseil municipal le 26 août. Pensez à vous inscrire.

Christophe BITARD, 1^{er} adjoint

Rencontre des Foyers Clubs d'Alsace suite au problème de facturation où la réduction des 5,50 € par jour et par enfants n'a pas été appliquée.

La mairie fera le nécessaire auprès des parents lésés.

Tiphonie LUDIERES, 2^{ème} adjointe

Le 4 juillet a eu lieu la boum organisée par les enfants du CME en salle miroir. Au programme, goûter, musique jusqu'à 17h30.

Le 1^{er} juillet a eu lieu le concours des maisons fleuries, également organisé par le conseil municipal des enfants. Sept maisons s'étaient inscrites (4 de moins que l'année dernière). La remise des prix aura lieu aux vœux du maire.

Les parents remercient la commune qui a acheté des calculatrices aux élèves de CM2 qui entreront au collège l'année prochaine.

Le barbecue des jeunes aura lieu le 26 août.

Maurice PLOSKONKA, 3^{ème} adjoint

Emploi saisonnier : un jeune a commencé cette semaine aux espaces verts de la commune.

Les travaux actuels du service technique concernent essentiellement la tonte, l'arrosage, le désherbage, le balayage.

D'autres travaux sont en cours pour le musée et la petite bibliothèque 17 rue de la République : modification électriques de l'éclairage pour passer en tube LED.

Les devis au nombre de trois sont attendus pour la démolition 18 rue de la République, nécessaire à la construction du lotissement communal.

Les bâtiments sont dépourvus d'amiante.

Le Dorfplatzlé a été remis en état (bouchage de trous et retrait de souches).

Carine PETERMANN, 4^{ème} adjointe

La commission communication avance bien dans son projet de bulletin communal annuel qui devrait paraître début 2024. La prochaine se réunira le 6 septembre à 19h30.

Le Maire clôt la séance à 20h55.